



Le mardi 5 décembre 2023 à 18h30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Verzy, présidé par Monsieur le Maire Christophe Corbeaux

Présents : Corbeaux Christophe, Simon Béatrice, Callens Franck, Barbier Mathis, Maiziere Gilles, Fougerouse Dominique, Gueugnon Sébastien, Dappoigny Jean François Lepreux Ingrid.

Absents excusés : Burlot Astrid, Jacquet Anne Laure, Rochet Virginie.

Absent : Terver Christophe

Secrétaire de séance : Callens Franck

Monsieur le Maire, Christophe Corbeaux, rappelle les questions abordées lors de la session précédente du 7 novembre 2023. La feuille de clôture de la réunion précédente est signée par tous les membres du conseil municipal présents à ladite réunion.

Christophe Corbeaux développe ensuite les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Ecole maternelle. Déclassement

Le conseil municipal décide à l'unanimité le déclassement de l'ancienne école maternelle afin de pouvoir procéder à la rédaction de la vente de celle-ci.

Acceptation de non-valeur

Le Trésor Public a établi l'état des créances irrécouvrables d'un montant de 981.82€.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de la non-valeur de ces créances

Décisions modificatives- Ouverture de crédits au 6817 et au 654

Afin de passer les écritures comptables concernant

-l'acceptation de la non-valeur d'un montant de 981.82€, le Conseil Municipal décide d'ouvrir des crédits au compte 6541

-la provision d'une dépréciation à hauteur de 15% des créances douteuses soit pour la commune 1261.20€, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ajouter 262€ au compte 6541, 1000€ ayant déjà été inscrits au BP 2023

Prime du pouvoir d'achat exceptionnelle

Vu le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle visant à soutenir les agents publics face à l'inflation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création de cette prime, fixe le barème tel qu'indiqué dans le texte réglementaire, suivant la rémunération brute des agents entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023, demande l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Marne et décide que le montant maximal autorisé sera attribué aux agents bénéficiaires

Échange commune- Mme et Mr REMOND Pascal

Suite à la délibération du 04/10/2022, par laquelle le Conseil Municipal acceptait le devis de bornage avec partage des frais entre les 3 propriétaires, Mme et Mr LEBEAUX Eric, Mme et Mr REMOND Pascal et la Commune de Verzy, le Notaire demande à ce que l'échange entre la Commune de Verzy et Mme et Mr REMOND soit indiqué dans la délibération

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de notifier cet échange dans une nouvelle délibération afin que l'acte notarié puisse être établi

Aménagement parking du cimetière et de l'entrée du bâtiment rue Saint Basle

5 entreprises ont répondu pour effectuer ces travaux :

Prix donnés hors taxes

– SMTP	15.705,00€
– RS terrassement	12.537,00€
– EHTP	11.985,00€
– Eurovia	10.605,00€
– Colas	11.640,40€

A la lecture des différents devis, une remarque est apportée par Mr le Maire comme quoi l'entreprise Eurovia n'a pas fait mention du fond de forme pour le devant du bâtiment de la rue Saint Basle.

De ce fait le conseil décide à l'unanimité de retenir l'entreprise Colas qui est actuellement en travaux dans la commune. Ceux-ci seront effectués début d'année 2024.

Divers

Monsieur Le Maire informe le conseil sur différents sujets:

- Salle des fêtes ; Il reste l'intervention du chauffagiste et le flochage du local atelier à faire afin de prévoir la visite de la commission sécurité.
- Dentiste : Mr Goelff accepte par retour de courrier la décision du Conseil Municipal n'acceptant pas une baisse du loyer pendant les travaux. Mr le Maire l'informe qu'il est nécessaire de déposer une demande de travaux afin que les infrastructures soient conformes aux exigences des commissions de sécurité
- Jumelage : Madame Gonot présidente du comité de jumelage, demande que la commune reçoive les homologues allemand à l'occasion du 40ème anniversaire du jumelage qui aura lieu le 29 juin 2024. Le conseil accepte cette demande avec la possibilité de prévoir à la même date la fête de la musique.
- Balisage rue Chanzy : Suite à un accrochage du balcon au 1 rue Chanzy, un espace sécurisé a été matérialisé par les sapeurs pompiers. Le propriétaire du bâtiment a été averti.
- Suite à plusieurs remarques d'habitants sur le comportement dérangeant et inquiétant d'un administré de la Commune, M le maire informe le conseil des quelques démarches entreprises mais qui restent vaines. Le Conseil Municipal demande à M le Maire d'entreprendre d'autres actions afin que cette personne cesse d'importuner les commerçants, les habitants et les gens de passage

Questions diverses

Madame Simon demande de prévoir l'occupation du sous-sol de la salle des fêtes. Plusieurs possibilités sont à l'étude.

Monsieur Barbier suggère que le local dit des « pompiers » soit destiné à entreposer le matériel de l'association des fêtes. Le conseil en accepte l'idée.

La réunion est clôturée à 20h05

Le Maire
Christophe CORBEAUX

L'adjoint, secrétaire de séance
Franck CALLENS

